

**Votre agence**

MOREAU, CHARLES, LE ROUX  
AGENTS GENERAUX  
9 RUE DU MARCHIX  
44000 NANTES  
Tél : 02 40 76 84 00  
Mail : nantes-sainte-therese@gan.fr  
N° Orias : 18000817-20000790  
Site Orias : www.orias.fr

RENO OUEST VENDEE  
40 RUE DU SEJOUR  
85170 LE POIRE SUR VIE

**Vos références**

N° client / identifiant internet : 44915204  
N° souscripteur : 26281040E  
N° contrat : 262810400006

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE  
HORS RESPONSABILITE DECENNALE**

**L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :**

**Gan Assurances**

Atteste que RENO OUEST VENDEE - n° SIRET : 84465341000010 - 40 RUE DU SEJOUR 85170 LE POIRE SUR VIE est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE – Hors responsabilité décennale" du contrat GAN CONSTRUCTION PLUS n° 26281040E-0006 à effet du **01/01/2019**.

Les garanties s'appliquent aux activités professionnelles mentionnées ci-après :

**SPÉCIALISTE DE L'ISOLATION**

- Isolation thermique - acoustique

Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries, de :

- isolation thermique **intérieure** de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages,
- isolation et traitement acoustique **intérieurs** par la mise en œuvre de matières ou matériaux adaptés,
- calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.

Ces activités sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

Les travaux accessoires ou complémentaires compris le cas échéant dans la définition des métiers ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux sont réputés non garantis.

**Gan Assurances**

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z

Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris – Tel : 01.70.94.20.00 – www.gan.fr

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09  
Direction Réclamations Clients – Gan Assurances – 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre – E-mail : [reclamation@gan.fr](mailto:reclamation@gan.fr)



N° souscripteur : 26281040E

| GARANTIES                                                                                                            | MONTANTS DE GARANTIE (non indexés)<br>Sous réserve des franchises mentionnées au contrat |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION</b>                                                                            |                                                                                          |
| Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs<br>Dont :                                                   | 16 000 000 € tous dommages confondus, par année d'assurance                              |
| - Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis (y compris dommages aux existants) | 1 500 000 € par sinistre                                                                 |
| - Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantier automoteurs                    | 150 000 € par sinistre                                                                   |
| - Vols du fait des préposés                                                                                          | 38 113 € par sinistre                                                                    |
| Faute inexcusable de l'employeur                                                                                     | 3 000 000 € par année d'assurance                                                        |
| Dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens mobiliers confiés                                            | 76 500 € par sinistre                                                                    |
| <b>RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT</b>                                                             |                                                                                          |
| Tous dommages confondus<br>Dont :                                                                                    | 765 000 € par année d'assurance                                                          |
| - Dommages matériels, immatériels et préjudice écologique                                                            | 300 000 € par année d'assurance                                                          |
| - Frais d'urgence engagés pour procéder aux opérations destinées à prévenir une menace de dommages garantis          | 100 000 € par année d'assurance                                                          |
| <b>RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON DE PRODUITS OU APRES ACHEVEMENT DES TRAVAUX</b>                             |                                                                                          |
| Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs<br>Dont :                                                   | 5 000 000 € par année d'assurance                                                        |
| - Dommages matériels aux existants y compris l'élément d'équipement générateur des dommages                          | 1 000 000 € par année d'assurance                                                        |

**PERIODE DE VALIDITE** : la garantie s'applique pour toutes réclamations reçues entre le **02/12/2022** et le **31/12/2023** en application de l'article 80 de la Loi 2003-706 du 01/08/2003.





N° souscripteur : 26281040E

La présente attestation a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

Elle comprend 3 pages.

Fait à NANTES, le 2 décembre 2022

Pour Gan Assurances



**Gan Assurances**

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z

Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris – Tel : 01.70.94.20.00 – [www.gan.fr](http://www.gan.fr)

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Direction Réclamations Clients – Gan Assurances – 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre – E-mail : [reclamation@gan.fr](mailto:reclamation@gan.fr)